

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A						CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départ p ^r Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —		

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 7 Août.

CONGRÈS

Versailles, 5 août.

LA SÉANCE

Les membres de l'Assemblée se rendent à leurs bancs, à partir d'une heure. Les tribunes publiques sont occupées à ce moment; l'assistance est plus brillante et plus nombreuse qu'elle ne l'était hier.

M. Le Royer monte au fauteuil à une heure dix. Des groupes nombreux se forment dans l'hémicycle. Tous les partis s'y confondent. On y voit côte à côte MM. de Pressensé, Clémenceau, de Douville-Maillefeu, Buffet, de Broglie, de Baudry-d'Asson. Les conversations sont animées. Cependant, soit fatigue, soit réflexion, le tumulte est moins considérable.

M. Madier de Montjau monte à la tribune pour s'expliquer sur la conduite que lui et ses amis tiendront pendant la session de l'Assemblée Nationale.

M. le président dit à l'orateur qu'il n'a pas la parole.

M. Georges Perrin crie à M. le président qu'il n'a pas le droit de refuser la parole à M. Madier de Montjau.

M. Perrin monte à la tribune. Il dit que depuis que l'Assemblée est réunie on a vu des choses bien étranges. C'est le gouvernement dit-il qui mène cette campagne indigne... (on proteste). Or, cette campagne ne peut être menée qu'en vertu de la violation du règlement de 1871. Jamais on n'a refusé la parole à un membre de la Chambre venant expliquer son vote.

Je suis fier, ajoute M. Georges Perrin, que M. le président m'ait rappelé à l'ordre. A ce moment le tumulte se produit. M. de Douville-Maillefeu crie de sa place : à la porte ! à la porte ! M. de Douville-Maillefeu désigne M. Testelin.

M. le président reconnaît qu'en tout temps on a autorisé tout membre qui avait une motion à faire, à s'expliquer avant le vote, mais pas après. Néanmoins, continue M. Le Royer, par respect pour les opinions de M. Madier de Montjau, je consulte l'Assemblée (le tumulte est plus fort, M. Georges Perrin reparait à la tribune. Parlez ! parlez ! lui crie l'extrême gauche, M. Perrin veut parler, les

protestations, le bruit des pupitres couvrent sa voix.

M. Madier de Montjau est à la tribune. Il parle avec le président. L'agitation continue.

M. Madier de Montjau fait remarquer qu'il a demandé la parole avant le scrutin qui va avoir lieu pour la nomination de la commission, afin d'expliquer le vote de ses amis et le sien.

Il vient, dit-il, apporter une nouvelle satisfaisante qui sera accueillie avec joie : la minorité a décidé, à l'unanimité de s'abstenir. Ses amis et lui ne veulent pas que le scrutin puisse ressembler de près ou de loin, à une lutte parlementaire sérieuse. Il faut, dit-il, que le pays apprécie le scrutin qui va avoir lieu, à sa juste valeur.

Vous avez empêché cette discussion dans les bureaux, qui aurait fait jaillir quelque lumière. Il reproche ensuite à l'Assemblée d'avoir décidé que le vote de la commission aurait lieu sans débat.

Des protestations s'élèvent quand l'orateur affirme que des membres de la droite sont désignés comme devant faire partie de la commission.

L'orateur reproche au gouvernement d'avoir exclu la minorité de gauche, des listes de la commission.

L'extrême gauche applaudit bruyamment les dernières paroles de M. Madier de Montjau.

M. Marius Poulet occupe ensuite la tribune, il déclare qu'on a signalé avant lui des procédés par lesquels chaque membre a connu, ce matin, la constitution des bureaux. Il a déposé deux propositions tendant, l'une à faire connaître le pouvoir constituant à l'Assemblée, l'autre à faire réviser la Constitution dans le sens de l'abolition du Sénat.

M. de Baudry-d'Asson apparaît à la tribune, tenant un papier à la main, on crie : descendez ! le président lui rend son papier, l'Assemblée rit aux éclats.

M. Bourgeois s'empare alors du papier et essaye de parler.

M. le président déclare qu'il se réservait de faire connaître à l'Assemblée les propositions déposées sur le bureau.

Le scrutin est ouvert à deux heures 20 minutes pour le tirage au sort des scrutateurs chargés de dépouiller les bulletins de l'élection qui va être faite, au scrutin de liste, à la tribune.

Soixante-quatre noms sont tirés par le président. Le scrutin public à la tribune pour l'élection de la commission de la révision est ouvert à 2 h. 25.

Revue des Journaux

La plupart des journaux sont d'accord pour déplorer l'attitude violente d'un certain nombre de membres de l'Assemblée nationale.

L'impression qui se dégage de cette première journée est pénible.

Il faudrait remonter loin dans nos souvenirs pour trouver l'exemple d'une séance aussi bruyante que celle de mardi.

La République française :

« Plus les séances de l'Assemblée nationale seront agitées, dit-elle, tumultueuses et broyantes jusqu'au scandale, plus les membres de la majorité républicaine devront s'armer de sang-froid et de patience. »

« L'Assemblée nationale a devant elle une tâche à remplir dont elle est comptable envers le pays. Elle a été réunie pour faire la révision ; il faut que la révision se fasse, la France ne connaîtra, en fin de compte, que les résultats. Elle jugera tout le monde, ceux qui auront tout fait, tout supporté, tout enduré pour les obtenir, aussi bien que ceux qui n'auront reculé devant rien pour les empêcher. »

« Certes, il y a là des devoirs pénibles à remplir ; mais aucune considération ne peut entrer en balance avec les intérêts qu'il s'agit de sauvegarder. »

Le Siècle s'exprime ainsi :

« Nous voici à Versailles, non loin du théâtre des anciennes luttes. Que de souvenirs évoque dans notre esprit, ce palais où nous ne reverrons plus les Dahirel, les Belcastel, les de Francieu, ces royalistes indomptables qui n'auraient jamais abaissé leur drapeau devant l'héritier de Louis-Philippe. Depuis leur mort la République a fait du chemin, elle est aujourd'hui hors de page ; l'hostilité ou l'alliance des survivants de la droite lui importe peu. Ce n'est pas qu'elle n'ait fait eile aussi des pertes irréparables ; une voix puissante entre toutes ne retentira plus. Mais laissons ces souvenirs. »

La Paix dit :

« Menacée à droite et à gauche par des attaques systématiques, la majorité doit se concentrer et se résoudre à une exacte discipline. A cette condition, elle viendra promptement à bout des scandaleuses coalitions qui se sont révélées hier. »

telligent, instruit, honnête; puis il t'aime... et tu l'aimes ! Je suis assez riche pour que ma Blanche puisse faire un mariage d'amour, et non un mariage de raison.

— Tu es bon, père !
— Je ne suis pas bon... je suis égoïste. C'est pour être heureux moi-même que je veux ton bonheur.

Le coup prolongé du timbre de cuivre résonna à la porte d'entrée.

— Une visite ! dit Blanche.

Bonchamp parut à l'entrée du salon.

— Qu'y a-t-il ? demanda le baron.

— C'est une personne qui désirerait parler à M. le baron.

— J'avais défendu qu'on reçût ; je voulais rester seul avec mademoiselle.

— J'ai dit à cette personne que monsieur le baron était absent. Alors, elle m'a remis cette carte, en me disant que c'était pour un motif tellement grave...

M. de Maudreuil prit la carte. A peine y eut-il été un coup d'œil que son visage se décomposa.

— Lui !... ici !... balbutia-t-il... Où avez-vous fait entrer ?

— Dans le cabinet de M. le baron.

Il embrassa Blanche.

— Attends-moi, chère enfant, dit-il. Comme il allait sortir du salon, il regarda encore la carte ; elle portait ce nom :

RICHARD MALVERN.

II
LE COMMENCEMENT DU DRAME
Jamais M. de Maudreuil n'aurait pu se douter,

« Aujourd'hui, l'Assemblée nationale va nommer sa commission. Ce sera une excellente occasion pour la majorité d'affirmer cette union et cet esprit de discipline, dont le tumulte de la séance d'ouverture, a démontré l'impérieuse nécessité. »

Le Journal des Débats :

« Si la suite du Congrès ressemble au commencement, dit-il, les adversaires de la révision seront plus que justifiés de l'opposition qu'ils ont faite à cette mesure, à la fois dangereuse et inutile. La séance d'hier n'a pas d'analogue dans notre histoire parlementaire. On en avait vu d'aussi tapageuses, mais non pas d'aussi vides. On en avait vu d'aussi passionnées ; cela n'était même pas difficile, car il était trop sensible que la passion qui a été déployée et complaisamment étalée était toute de commande, et c'est en quoi elle est sans excuse. »

Le Mot d'ordre déclare que le pays jugera sévèrement la conduite de ces députés et de ces sénateurs qui érigent le *vacarme* en système politique.

Le Rappel dit que « les prestidigitateurs ont assez mal réussi leurs premiers tours, puisque tous les votes seront désormais publics. »

La Justice :

« Après les scènes navrantes de la première séance du Congrès, qui n'a été qu'une sorte de parodie tumultueuse des débats parlementaires, il est nécessaire de rappeler nos griefs, nos droits et nos intentions. »

« Nous avons vu, dès les premières minutes, un plan arrêté d'avance, s'accomplir par des coups de majorité, qui rappelaient plutôt une troupe qui manœuvre qu'une assemblée qui délibère. »

Le Moniteur Universel appelle l'Assemblée nationale le Congrès de Charenton.

L'Intransigeant :

« Le peuple qui se passionne pour la lutte reste froid devant les retraites et les démissions. Insultez ces scélérats jusqu'à la bride ; faites-les tous chasser les uns après les autres de la salle des séances, mais tenez bon jusqu'au bout. Il n'y aura pas, aux élections de 1885, de programme plus triomphal que celui du député qui se représentera devant ses commettants avec ces simples mots en tête de ses circulaires :
« Expulsé du Congrès par la valetaille de M. Jules Ferry. »

Le Soleil s'écrit :

« Pourquoi y êtes-vous allés ? Est-ce pour mettre bien en lumière les divisions du parti républicain ?

en effet, que Richard Malvern, l'amant de sa femme, osât mettre les pieds chez lui. Avant de pénétrer dans le cabinet, il s'arrêta un moment ; il ne voulait pas qu'un éclat trahît sa honte, cette honte qu'il dissimulait avec tant de force depuis deux ans. Mais, comme si la passion eût été soudainement plus irrésistible, il ouvrit brusquement la porte et se précipita dans son cabinet. Un homme se tenait debout au coin de la bibliothèque, et l'on ne pouvait distinguer son visage. Une pelisse enveloppait son corps, couvrant le menton et la bouche ; un épais cache-nez ne laissait apercevoir que deux yeux noirs très-brillants ; les cheveux grisonnaient.

— Ce n'est pas lui ! s'écria le baron stupéfait. L'homme fit un salut ironique, puis retira sa pelisse, son cache-nez, et les déposa dans un coin, sur un meuble.

— Mille pardons, cher Monsieur, dit-il, si je me suis permis d'user d'un petit subterfuge pour me faire recevoir par vous ; mais je n'en avais pas d'autre à ma disposition.

— Quelle est cette comédie, Monsieur ?

— Comédie ! Eh ! eh ! malheureusement non, ce n'est pas une comédie. M. Richard Malvern est mon ami, mon meilleur ami. Vous comprenez bien qu'il ne pouvait me refuser ce petit service. Il a donc bien voulu m'autoriser à user de son nom pour arriver jusqu'à vous. Mais, maintenant, je ne vois nulle objection à me faire connaître. Je m'appelle Casavon : Léonidas Casavon, pour vous servir.

ALBERT DELPIT.
(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(5)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

QUI ?

Le salon avait cette placidité des choses régulières : la haute cheminée dans l'ombre et le grand feu de bois éclairant joyeusement l'âtre ; les tableaux de maître qui s'estompaient vaguement derrière ces lourdes draperies ; et cette scène d'intérieur heureuse, à la douce lueur de la lampe : le père et la fille en face l'un de l'autre, pendant que le fils rêve... Et pourtant le drame venait ; il était là, à la porte de cette maison, prêt à foudroyer ses habitants d'un malheur irrésistible !

— Une lettre pour M. Loïc, dit Bonchamp. A peine le jeune homme eut-il reconnu l'écriture, qu'il jeta un cri.

— Qu'as-tu donc ? demanda Blanche.

— Rien... rien...

Il fit sauter rapidement le cachet et lut :

« Adieu. Je pars. Nous ne nous reverrons plus. » — « J. S. »

Il avait eu assez de force sur lui-même pour ne pas laisser voir à nouveau son émotion. Il alla embrasser son père et sa sœur.

— Tu sors déjà ? demanda Blanche avec une vague inquiétude.

— Oui.
— Tu ne devais sortir qu'à dix heures. Est-ce que cette lettre t'a apporté une mauvaise nouvelle ?

— Oh ! non... ne crains rien...
Il se dirigea lentement jusqu'à la porte du salon, envoya un baiser de la main à sa sœur, puis, la porte franchie, s'élança dans l'escalier. La partie continuait. Mais Blanche était distraite. Elle aimait tant Loïc ! Ces affections fraternelles ont une grandeur et une puissance inouïes. La pauvre petite avançait machinalement le fou au lieu du cavalier. Elle était réellement au supplice. Sentait-elle le drame qui venait de commencer ? Son père se trompa à l'hésitation du jeu ; il attribuait sa préoccupation à un autre motif.

— Sais-tu qui j'attends, ce soir, fillette ? dit-il.
— Non, mon père.

— Quelqu'un que tu connais bien.

— Quelqu'un...

— André Darcourt.

Blanche rougit.

M. de Maudreuil prit la main de sa fille.

— Est-ce que tu n'es pas heureuse, chère enfant, dit-il, que je lui aie permis de venir tous les jours ?

— Tu n'as pas encore répondu à sa demande.

— Pouvais-je faire plus ? Il fallait bien, avant de lui accorder ou de lui refuser ta main, que j'eusse le temps de le connaître. Tu es donc bien pressée ?

— Père...

— Eh ! ma chérie, je ne te gronde pas. André Darcourt n'a pas grande fortune ; mais il est in-

Informations

LA GUERRE EN CHINE

On mande de Fou-Tchéou au *Times* :
Les négociations sont rompues entre la France et la Chine, à la suite du refus de M. Patenôtre d'accepter l'indemnité de 500,000 taëls, offerte par la Chine.

12 canonnières chinoises sont au mouillage dans la rade.

Il y a 5 navires de guerre français sous les ordres de l'amiral Courbet; 3 autres navires sont partis le 3 août sous les ordres de l'amiral Lespès pour se rendre à Kelouck (Ile Formose.)

Le *Standard* croit savoir que les négociations franco-chinoises ont été rompues définitivement dimanche dernier.

LE CONFLIT FRANCO-CHINOIS. — Le bruit court que l'escadre de l'amiral Courbet a fait une décente dans l'île de Formose et s'est emparée du port et de mines de Kelong.

Paris 6 août

LE CHOLÉRA

Il y a eu hier dix décès à Marseille; trois à Toulon et deux à Arles.

LE CONGRÈS

La commission de révision a élu M. Dauphin comme président et M. Gerville-Réache rapporteur.

Il est probable que le rapport sera déposé aujourd'hui.

Une nouvelle feuille, le *Matin-Français* vient de se fonder à Paris. C'est l'ancienne rédaction du *Matin* qui, par suite de désaccords survenus avec les bailleurs de fonds américains de ce journal, vient de fonder en un seul jour le *Matin-Français*.

Les principaux « leaders » politiques sont : MM. Aréne, Paul de Cassagnac, Cornely et Jules Vallès.

Nos souhaits les plus confraternels.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

LE BUDGET DE LA COMMUNE DE CAHORS

Le budget de la ville de Cahors a été arrêté pour l'exercice de 1884, en recette à la somme de 807,223 francs 14 et en dépenses à celle de 807,556 fr. 25. Les recettes ordinaires atteignent un total de 294,514 fr., dont 200,000 sont fournis par les droits d'octroi, 17,200 par la location des places, halles et marchés, 9,000 par les concessions d'eau, 6,000 par les concessions de terrains au cimetière, 1,000 par la taxe municipale des chiens, 10,100 par les droits d'abattage, et 600 par la vente du fumier (enlèvement des boues).

Les dépenses ordinaires se décomposent ainsi : 9,400 fr. pour les frais d'administration, dont 550 francs pour les registres de l'état civil; 42,913 fr. pour les frais de la comptabilité communale, dont 30,600 fr. pour les frais de perception de l'octroi; 12,850 fr. pour la police; 18,000 fr. pour les chemins vicinaux; 51,085 pour l'entretien de bâtiments communaux, dont 16,000 fr. pour l'éclairage de la ville et 5,000 fr. pour l'entretien et l'amélioration des eaux; 7,587 fr. pour les sapeurs-pompiers et les dépenses militaires; 19,230 fr. pour secours aux indigents et établissement de charité, dont 6,000 fr. de subvention à l'hospice; 31,300 fr. pour l'instruction publique, dont 1,950 fr. pour bourses communales au lycée; 3,750 fr. pour le culte, dont 2,400 fr. pour le traitement des vicaires. En tout 209,875 fr. 85 centimes, pour une commune dont la population, d'après le dernier recensement, est de 15,524 habitants.

Conseil municipal de Cahors

Le Conseil municipal de Cahors s'est de nouveau réuni hier soir. Nous publierons samedi le compte rendu de cette séance, mais nous tenons à dire, dès aujourd'hui, que le point important de cette soirée a été la lecture du rapport de M. Relhié sur la laïcisation de l'Ecole des Frères. M. Relhié conclut à la laïcisation immédiate.

Sur la demande d'un membre, le rapport a été déposé et la discussion publique aura lieu le 25 août.

GARE AUX REMÈDES !

Il y a quelques mois, une jeune fille mourait à Cahors d'une façon tellement rapide, que les médecins eux-mêmes en furent étonnés.

Ces jours derniers la mère de cette jeune fille était subitement atteinte des mêmes symptômes et en quelques heures son état semblait désespéré. La famille désolée n'attendait plus que le dernier soupir, lorsque la malade se réveille comme d'un long sommeil et demande ce qui se passe autour d'elle. Le médecin, M. Gélis, aussitôt rappelé, ne peut dissimuler son étonnement; il interroge la malade et acquiert bientôt la certitude qu'il se trouve en présence d'un empoisonnement par l'opium.

M^{me} P..., ainsi que la fille qu'elle avait perdue il y peu de temps, avaient coutume de prendre des pilules toniques et les malheureuses, par l'erreur d'un pharmacien, absorbaient des pilules d'opium au lieu de pilules de quinquina.

On juge facilement du désespoir de la famille à la pensée que la jeune fille a pu mourir empoisonnée et qu'il pouvait en être de même de la mère, sans les investigations d'un docteur avisé et les soins les mieux appropriés, une fois la cause du mal connue.

Puisse cet exemple faire redoubler de vigilance MM. les pharmaciens et leur rappeler que, tenant dans leurs mains la vie de leurs clients, toute négligence de leur part est criminelle.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Dans son numéro du 6 août 1884, le *Réveil du Lot* demande des explications sur le laudanum avec lequel s'est suicidée, il y a peu de temps, une femme de notre ville. Ce laudanum a été livré par moi sur ordonnance authentique d'un docteur en médecine. L'ordonnance est en ce moment au Parquet.

Cahors, le 7 août 1884.

J. FILHOL, pharmacien.

Dimanche dernier, M. G. Pagès du Port a été nommé à l'unanimité, maire de la commune d'Albas.

M. Deschamps, lieutenant au 7^e de ligne vient d'être nommé capitaine au 141^e de ligne en garnison en Corse.

LYCÉE DE CAHORS

Les élèves Bénéch Wilfrid; Bouysson; Cazes; Darnis; Darquier; Fonmarty; Gaston, Henri; Rescou-séry et Vienne ont subi avec succès les épreuves orales du baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie), devant la Faculté de Toulouse.

Le jeune Vienne a obtenu la mention *assez bien*.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

80 instituteurs du Lot sont partis, ce matin, pour Toulouse, sous la conduite de M. Beaumier, inspecteur primaire, afin de visiter l'exposition de géographie, où la section du département du Lot tient une place des plus honorables.

M. le recteur de l'Académie profitera de la présence à Toulouse d'un aussi grand nombre d'instituteurs du Lot pour leur faire une conférence. — Cette conférence sera le principal attrait de ce charmant et intéressant voyage.

ÉCOLE NORMALE DE CAHORS

Concours d'admission

Les épreuves du concours d'admission à l'École normale de Cahors, ont eu lieu le 31 juillet et les 1^{er} et 2 août dernier, sous la présidence de M. Cazes, inspecteur d'Académie.

56 candidats s'étaient fait inscrire; 48 ont répondu à l'appel de leur nom; 25 ont été admissibles aux épreuves orales et 21 définitivement reçus. Ce sont, par ordre de mérite :

- 1 Bessières, école de Dégagnac;
- 2 Blanié, — Castelfranc;
- 3 Ruamps, école laïque de Cahors;
- 4 Cazes, école de Castelnaud;
- 5 Tourrés, école prim. supérieure de Montcuq;
- 6 Vayssières, école de Lherm;
- 7 Moulène, — Bannes;
- 8 Carbonnel, — Canillac;
- 9 Soullé, institution Valette;
- 10 Delpech, —
- 11 Suquet, collège de Figeac;
- 12 Ségala, école prim. supérieure de Montcuq;
- 13 Barras, école de Duravel.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

- 1 Bariéty, école prim. supérieure de Montcuq;

- 2 Rougières, école d'Autoire;
- 3 Tonnellier, école prim. supér. de Montcuq;
- 4 Pécourt, —
- 5 Pendaries, école de Luzech;
- 6 Delrieu, H., école prim. supér. de Montcuq;
- 7 Lonjou, école congréganiste de Cahors;
- 8 Laparra, école prim. supér. de Montcuq.

Les treize premiers élèves seront admis à l'École normale de Cahors.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

La société des agriculteurs de la France a ouvert un concours ayant pour but de récompenser les instituteurs qui enseignent l'agriculture à leurs élèves.

MM. les instituteurs qui désirent prendre part au concours peuvent demander le programme au siège de la Société des agriculteurs de France, 21, Avenue de l'Opéra, à Paris.

LES FÊTES DE MONTCUQ

De grandes fêtes se préparent à Montcuq à l'occasion de l'inauguration de l'École primaire supérieure. Les réjouissances dureront trois jours, les 16, 17 et 18 août.

Le 17, un Banquet populaire sera offert par la ville à M. le ministre de l'instruction publique ou à son délégué, à M. le préfet, aux sénateurs du Lot, aux représentants du conseil général et autres notabilités du département.

Aujourd'hui jeudi, est arrivé dans nos murs M. le général de division de Montauban. Il a passé la revue de détail du matériel du 7^e de ligne. Les manœuvres de tir auront lieu sur le champ d'Arnis, vendredi matin; le soir aura lieu, sur la place Thiers, la revue d'honneur et la distribution des prix du tir.

Ce matin, le général Guyon-Vernier a visité l'Hospice de Cahors.

Cour d'assises du Lot.

Audience du 6 août.

Les époux Cousset, accusés de vol qualifié et de faux, ont comparu aujourd'hui devant la cour d'assises.

La femme Cousset a été acquittée. Cousset a été condamné à quinze mois de prison.

Caisse nationale postale d'épargne

DÉPARTEMENT DU LOT

Opérations du mois de Juillet 1884

Versements reçus de 316 déposants, dont 100 nouveaux.....	75,850 98
Remboursements à 116 déposants, dont 46 pour solde.....	42,548 67
Excédent des versements.....	33,302 31

Le Directeur des Postes et des télégraphes, BOURSEUL.

CONCOURS AGRICOLES

Trois concours de poulinières et de pouliches auront lieu savoir :

A Cahors, le lundi 6 octobre, à midi.
A Figeac, le mercredi 8 octobre, à huit heures du matin.

A Gramat, le jeudi 9 octobre, à huit heures du matin, pour les poulinières, — et le vendredi 10, à sept heures du matin pour les pouliches.

Le total des primes pour les trois concours est de 10,450 francs.

La semaine prochaine aura lieu l'arrivée dans notre ville du cirque Bourgeois.

La *Lyre cadurcienne* se fera entendre vendredi prochain, 8 du courant, sur la place d'armes, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

On nous écrit de Touzac :

MM. Gustave L..., et M..., épiciers, à Cahors, étaient allés à Touzac faire une partie de pêche; ils prirent un batelet à côté de l'écluse. Mais, meilleurs pêcheurs que canotiers, ils ne purent empêcher le bateau de descendre le courant et de se rapprocher de la chaussée. Aux cris de détresse, l'éclusier, le sieur Delmouly, arrive, voit la situation critique des deux malheureux pêcheurs et se jette résolument à l'eau. Il est assez heureux pour pouvoir saisir et ramener le bateau.

La conduite de l'éclusier, dans cette circonstance, ne saurait être trop louée.

On écrit de Girac :

Dimanche soir, 3 août, vers les quatre heures, plusieurs jeunes gens de Puybrun allaient se baigner dans la Dordogne, presque en face de

Girac. Deux d'entr'eux, sans savoir bien nager et venant même de manger, s'aventurent, jusques dans le courant de la rivière. Aussitôt, le plus avancé dans l'eau, jeune homme de 17 ans, se sentant entraîné, se met à crier : Aux secours je suis perdu !

Malheureusement aucun de ses camarades n'est capable de voler à son salut. Ils ne peuvent que pousser des cris d'alarme et de désespoir. A ce cri effroyable, des nageurs et des bûcherons se précipitent vers l'endroit qui leur est indiqué, mais ils ne peuvent saisir le malheureux enfant. Ce n'est pas qu'au bout de quatre bonnes heures qu'on aperçut le corps inanimé à trois cents mètres au-dessous de l'endroit où on l'avait perdu de vue.

Revue Agricole

Le reboisement dans le Lot.

Notre département vient d'être visité par M. Loze, inspecteur général des Forêts, qui a parcouru d'abord les hauts plateaux dans les environs de Latronquière, où les reboisements sont commencés déjà depuis quelques années, et où il a reçu de la part de plusieurs propriétaires des demandes de subventions comme l'Etat en accorde en pareil cas à ceux qui en font la demande. Arrivé à Cahors le 31 juillet, il s'est rendu de là à St-Médard pour visiter les premiers essais de reboisement faits à la Métairie-Haute, et ensuite les terrains de plusieurs autres propriétaires désireux d'utiliser leurs coteaux qui vont bientôt être dépourvus de toute végétation.

Ce haut fonctionnaire, très compétent dans ces matières, a été heureux de constater la réussite à peu près complète de ces premières plantations, et m'a vivement encouragé à persévérer dans cette voie, ne doutant pas que les essences résineuses appropriées dans chaque endroit à la nature du sol, ne prennent une croissance rapide.

Au point de vue géologique, le département du Lot se divise en trois parties. La première (terrain jurassique, roche calcaire), qui est la plus considérable, s'étend sur les deux rives du Lot jusqu'aux causses. Les essences qui lui conviennent principalement sont le pin noir d'Austriche, le pin Laricio et le pin d'Alep.

La deuxième, qui comprend les cantons de Castelnaud, de Montcuq et une partie de celui de Lalbenque, est composée de terrain crétaqué supérieur. Mêmes essences en y ajoutant le pin des Torrides dans les sommets dépourvus de toute végétation, comme la *truco de Bourdilolo*, qui a la forme et la couleur d'un pain de sucre.

La troisième partie, composée de terrain granitique et de terrain crétaqué inférieur (argile et sable), s'étend depuis le canton de Puy-Evêque jusques dans les hauts plateaux de Latronquière. Le pin noir d'Auvergne, le pin Sylvestre, le pin noir d'Austriche, l'épicéa, le pin de lord Weymouth, le mélèze, réussissent dans cette région.

M. Loze a vu dans les environs de Frayssinet, Pomarède, Goujonnac, etc., de bien belles essences, qu'il croit être le pin maritime, qui d'après lui y pousserait très rapidement s'il était soumis à une culture rationnelle. Un point très important pour les propriétaires de ces contrées, c'est que les résineux ne doivent jamais être élagués, même par chicot, surtout le pin maritime. Ces plantes empruntent en effet la plus grande part de leur nourriture à l'air par les pores de leurs aiguilles. C'est pour cela qu'elles reboisent avec une rapidité merveilleuse les roches les plus nues et les terres les plus infertiles.

Le mode de culture consiste à planter très serré, et à éclaircir au fur et à mesure du développement de la plantation, de manière à enlever tous les jets qui se trouvent à l'ombre de leurs voisins, mais sans jamais élaguer.

M. l'inspecteur, qui n'aurait pu croire sans le voir, l'état lamentable auquel le phylloxera a réduit les coteaux du Lot, engage vivement les propriétaires à se mettre à l'œuvre promptement dans ces terrains, qui, dénués de toute culture, perdraient rapidement le peu de fertilité qui leur reste. Moyennant une dépense de 40 à 60 francs par hectare, on peut dès à présent éviter la perte des éléments fertilisants du

sol, en le couvrant rapidement d'un manteau de verdure. Dès l'âge de 12 ans, les plantations donneront de grandes quantités de bois d'éclaircie et à 30 ans des bois propres à l'industrie et au commerce, et cela dans les terrains les plus pauvres, où toute autre culture est actuellement impossible, même la culture pastorale, à cause de l'extrême morcellement de certains coteaux, surtout dans les environs de Cahors.

Les propriétaires de ces terrains doivent s'empreser de profiter des indications que M. Loze a eu l'extrême obligeance de nous donner, ainsi que de la bonne volonté du Gouvernement, qui en ce moment aide autant qu'il le peut au reboisement des montagnes.

J. DELONCLE.

Étude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le palais de justice.

VENTE

SUR
Saisie Immobilière
ET A
Suite de surenchère

*Fixée au SAMEDI VINGT-TROIS
AOUT mil huit cent quatre-vingt-quatre, à midi précis, au palais de justice de Cahors, audience des criées.*

Suivant procès-verbal de M^e Contou, huissier à Cahors, en date des cinq, sept et huit avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, en forme dénoncée et transcrit, ainsi que les exploits de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-un avril dernier, volume 94, numéros 12, 13 et 14, il a été procédé à la requête de dame Louis Alazard, veuve Coudere, propriétaire, domiciliée à Cahors, ayant M^e Mazières pour avoué, constitué près le tribunal civil de Cahors, sur la tête et au préjudice de 1^{er} Guillaume Clédel, propriétaire et domicilié de la commune de Labastide-du-Vert, et 2^e de Paul Clédel, son fils, professeur ci-devant au collège de St-Yrieix et actuellement à Bagnères de Bigorre, à la saisie réelle des biens ci-après désignés. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi, à l'audience du neuf juin dernier le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au samedi, vingt-six juillet prochain.

Biens saisis à vendre, situés dans la commune de Labastide-du-Vert.

- 1^o Un pré situé au lieu appelé Moulin du Port, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 246, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de seize ares trente centiares;
- 2^o Une vigne située au lieu appelé Les Vignes Sarrades, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 670, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-trois ares cinquante centiares;
- 3^o Une vigne située au même lieu dit Les Vignes Sarrades, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 674, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quinze ares quatre-vingt-dix centiares;
- 4^o Un bois situé au lieu appelé Loup, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 700, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante-quatre ares;
- 5^o Une terre située au lieu appelé Prê de la Combe, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 747, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de douze ares;
- 6^o Une terre située au lieu appelé Le Terrier, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 779, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trois ares quarante centiares;
- 7^o Une terre située au lieu dit Le Terrier, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 787, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de onze ares quarante centiares;
- 8^o Une terre située au lieu dit Lafont, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 808, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatre ares soixante-dix centiares;
- 9^o Un bois situé au même lieu appelé Lafont, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 809, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-six ares cinquante centiares;
- 10^o Une vigne située au lieu appelé Le Bois, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 858, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-quatre ares soixante centiares;
- 11^o Une friche située au lieu appelé Le Bois, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 859, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de sept ares cinquante centiares;
- 12^o Une vigne située au lieu appelé Les

Combelles, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 897, section A du plan cadastral de cette commune de contenance environ de vingt ares dix centiares;

13^o Une terre située au lieu appelé Les Quarterées, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 108, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-un ares cinquante centiares;

14^o Une vigne située au même lieu les Quarterées, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 109, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quinze ares soixante centiares;

15^o Une vigne située au lieu appelé Delamasse, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 144, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante-sept ares cinquante centiares;

16^o Une terre située à Les Brouillères, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 158, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de cinq ares quarante centiares;

17^o Une friche située au lieu appelé Champ-Grand, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 281, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de un ares cinquante centiares;

18^o Une terre située au lieu appelé Le Couderc, commune de Labastide-du-Vert formant le numéro 298, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de onze ares vingt centiares;

19^o Une vigne située au lieu appelé Le Colombier, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 307, section D du plan cadastral de cette commune de contenance environ de six ares cinquante centiares;

20^o Une terre située au lieu appelé La Côte, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 347, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de treize ares dix centiares;

21^o Une vigne située au lieu appelé La Masse, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 348, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-cinq ares vingt centiares.

22^o Une friche située au lieu appelé Bouysouge, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 358, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trois ares quatre-vingt centiares;

23^o Une vigne située au lieu appelé Bouysouge, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 359, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatre ares quatre-vingt centiares;

24^o Une vigne située au lieu appelé Bouysouge, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 366, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de dix-huit ares quatre-vingt centiares;

25^o Un bois situé au lieu appelé Le Travers, commune de Labastide-du-Vert formant le numéro 371, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de douze ares vingt centiares;

26^o Une vigne située au lieu appelé Rodebuze, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 388, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de onze ares soixante centiares;

27^o Une vigne située au lieu appelé Rodebuze, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 391, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de cinquante ares quatre-vingt-dix centiares;

28^o Un bois situé au lieu appelé Le Bouygue, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 435, section D du plan cadastral de cette commune de contenance environ de treize ares cinquante centiares;

29^o Une friche située au lieu appelé Le Bouygue, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 436, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de huit ares;

30^o Un bois situé au lieu appelé Combes, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 439, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trois ares quatre-vingt centiares;

31^o Une vigne située au lieu appelé Bouysouge, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 449, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quinze ares;

32^o Une terre située au lieu appelé Bouysouge, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 450, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-trois ares soixante centiares;

33^o Une friche située au lieu appelé Bouysouge, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 451, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trois ares quarante centiares;

34^o Une terre située au lieu appelé Champ-Deblés, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 484, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante-six ares cinquante centiares;

35^o Une vigne située au lieu appelé Champ de Fèves, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 595, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de dix-sept ares soixante centiares;

36^o Une vigne située au lieu appelé Marquayrac, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 528, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de dix-neuf ares vingt centiares;

37^o Un jardin situé à Sals, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 573, section D du plan cadastral de cette commune de contenance environ de trois ares vingt centiares;

38^o Une terre située au même lieu appelé Sals, commune de Labastide-du-Vert, formant

le numéro 574, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatre ares quarante centiares;

39^o Une vigne située au même lieu appelé Bout du Pech, commune de Labastide-du-Vert formant le numéro 662, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-et-un ares quarante centiares;

40^o Un bois situé au lieu appelé Le Razat, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 740, section D du plan cadastral de cette commune, des contenance environ de huit ares;

41^o Une terre, située au lieu appelé Canal de la Fontaine, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 749, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de deux ares, cinquante centiares;

42^o Une vigne, au lieu appelé les Terriers, communes de Labastide-du-Vert, formant le numéro 769 P, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de six ares, quarante centiares;

43^o Une terre, située au lieu appelé les Terriers, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 770 P, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trois ares, vingt cinq centiares;

44^o Une terre, située au lieu appelé les Terriers, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 783 P, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ huit ares, sept centiares;

45^o Une terre, située au même lieu appelé les Terriers, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 782 P, section A du plan cadastral de ladite commune, de contenance environ de dix ares, quatre-vingt-huit centiares;

46^o Un bois, situé au lieu appelé Pech de L'Eglise, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 810, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente ares, cinquante centiares;

47^o Une vigne, au même lieu appelé Pech de L'Eglise, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 811, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de cinquante-deux ares;

48^o Une terre, située au lieu appelé Prê de la Combe, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 741 P, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de douze ares;

49^o Une vigne, située au lieu appelé Prê de la Combe, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 742 P, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-trois ares, quatre-vingt-dix centiares;

50^o Une vigne, située au lieu appelé côte de la Masse, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 367, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-quatre ares, vingt centiares;

51^o Une vigne, située au lieu appelé Combe des Estausous, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 820, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de soixante-dix-sept ares;

52^o Une terre, située au lieu appelé Combe des Estausous, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 821, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de cinquante-trois ares, cinquante centiares;

53^o Une vigne, située au lieu appelé Combe des Estausous, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 822, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-huit ares;

54^o Une terre, située au lieu appelé Triguedina, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 824, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatorze ares, cinquante centiares;

55^o Une vigne, située au lieu appelé Triguedina, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 825, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-un ares, cinquante centiares;

56^o Un bois, situé au lieu appelé Triguedina, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 826, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-cinq ares, dix centiares;

57^o Une terre, située au lieu appelé Coustaou, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 746 P, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatre ares, soixante-quinze centiares;

58^o Une vigne, située au lieu de Les Campagnes, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 417 P, section D du plan cadastral de cette commune de contenance environ de sept ares, onze centiares;

59^o Une terre, située au lieu appelé Les Campagnes, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 418 P, section D du plan cadastral de cette commune de contenance environ de cinq ares, soixante-cinq centiares;

60^o Une terre, située au lieu appelé Prê de la Combe, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 736, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de neuf ares;

61^o Cet article formant un septième lot n'a pas été surenchérie et ne sera pas remis en vente.

62^o Un bois, situé au lieu appelé Sals, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 562 P, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatre-vingt-cinq ares;

63^o Une maison, située au même lieu appelé Sals, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 562 P, section D du plan cadastral de cette commune.

Cette maison, dont le sol est d'environ de un are et formant une équerre, est construite

en pierres moellons et en pierres sèches; elle se compose d'une cave ou cellier et d'un premier étage; elle est couverte en tuiles plates et en partie en pierres plates; le toit est à quatre tombants d'eau; elle confronte de l'Ouest avec maison du sieur Bancarel, propriétaire à Sals, et autre petite maison du sieur Jean Lacombe; de l'Est avec chemin de service ou ruelle; du Nord-Est avec une maison appartenant à Lacombe Alphonse, propriétaire à Sals; du Sud avec chemin ou ruelle de Sals. Cette maison, ainsi décrite, comporte deux portes d'entrées, l'une au Nord, formant cul de sac ou impasse, et l'autre au Sud; on arrive à cette dernière porte d'entrée au moyen d'un escalier en pierre, construit en dehors, se composant de onze marches;

64^o Une grange située au lieu appelé Les Terriers, commune de Labastide-du-Vert, formant le numéro 784 P, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de deux ares, trente centiares. Cette grange est construite en pierres moellons, son toit est à deux tombants d'eau et couverte en tuiles creuses dites canal; elle sert à engranger la paille et d'étable à boeufs, deux portes d'entrée sont situées au Sud-Ouest; cette grange confronte du Sud et du Nord avec chemin de service; de l'Est avec terre du saisi, et de l'Ouest avec aire du saisi; elle est séparée du Sud-Est de la maison du sieur Iches, propriétaire à Sals, par le chemin de service allant où conduisant à Labastide-du-Vert.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Labastide-du-Vert et sont jouis et exploités par lesdits Clédel père et fils.

Tous les biens ci-dessus ont été vendus et adjugés devant le tribunal civil de Cahors, ledit jour vingt-six juillet dernier, après blottement des six lots qu'ils composaient audit M^e Mazières avoué, qui a fait éléction de command au profit de MM. Lamoure Jean-Pierre, agent d'affaires, et Imbertie Jean-Louis, chef d'institution, tous deux domiciliés de la commune de Prayssac, au prix de quatre mille cinq cent cinquante francs, en sus des charges.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal civil de Cahors, en date du premier août courant, enregistré, expédié et régulièrement signifié à M^e Mazières, en sa double qualité d'avoué poursuivant et adjudicataire. MM. Victor Clédel, Baptiste Besombes et Louis Fréjefoud, tous propriétaires domiciliés du village de Sals, commune de Labastide-du-Vert, agissant conjointement et solidairement, ayant constitué M^e Jules Billières pour leur avoué, près le tribunal civil de Cahors, avec éléction de domicile en ses études et personne audit Cahors ou il demeure ont déclaré surenchérir du sixième de susdit premier prix d'adjudication lesdits biens.

En conséquence de ladite surenchère, tous les biens ci-dessus désignés seront revendus est mis aux enchères publiques pardevant et à l'audience du tribunal civil de Cahors, siégeant au palais de justice de cette ville, en chambre des criées, le **vingt-trois août courant**, jour de samedi, à midi.

L'adjudication aura lieu en un seul lot, sur la nouvelle mise à prix résultant de ladite surenchère, de cinq mille trois cent dix francs, en sus des charges, ci..... 5.310 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant,
J. BILLIÈRES.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 août 1884.

Après l'enlèvement d'hier, il fallait s'attendre pour aujourd'hui à une Bourse plus calme. Les spéculateurs qui mènent la campagne de hausse auraient certainement compromis leur situation s'ils avaient voulu pousser leurs avantages. Le comptant, qui les a secondés dans une certaine mesure, les aurait peut-être abandonnés dans ce cas. La séance de ce jour n'a pas trompé les prévisions. Il fallait tenir compte également des éléments de baisse que comporte la situation. Malgré les efforts des partis extrêmes, la révision sera probablement votée dans les limites que lui a assignées le gouvernement. Mais, à côté de cette question purement intérieure, il en est d'autres qu'il ne faut pas négliger. L'affaire de Chine est loin d'être finie. Les relations de la France et de l'Angleterre sont entrées, depuis la rupture de la Conférence, dans une phase qui n'est pas précisément amicale. Les haussiers font donc bien de ne pas précipiter leurs opérations et de consolider leur situation avant de voler à de nouvelles conquêtes.

Aussi les cours de nos rentes poussés peut-être un peu plus loin hier, sont-ils en légère réaction. Le 3 0/0 est à 78.47, l'Amortissable, à 79.70. Le 4 1/2 0/0 seul bénéficie de quelques centimes à 107.70. L'Italien est au même cours de 95.25.

Nous n'avons pas grands changements à noter sur les actions de nos grands établissements de crédit. La Banque de France est à 5.135. Le Crédit foncier très bien tenu ferme à 1.290.

La Compagnie algérienne, en faveur depuis quelques jours, a fait un nouveau pas en avant. On la tient à 245. C'est peut-être escompter trop vite les avantages des nouvelles concessions dont le principe est soumis aux Chambres.

La Banque franco-égyptienne est tombée à 557. Le Lyonnais est complètement délaissé à 550. On ne parvient pas à galvaniser le Crédit mobilier espagnol à 170. Le rôle de cet établissement nous semble fini.

On signale de bonnes demandes en obligations de l'Est-Algérien.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

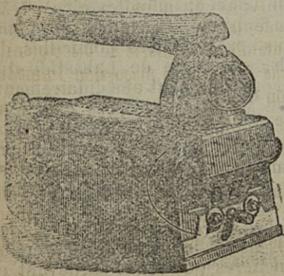
JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Economie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n°58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

VICHY

Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

LE CAFÉ DES GOURMETS est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues. Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom de FABRIQUÉ EN FRANCE. ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Propagande républicaine et agricole

18^e année 18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF : P. JOIGNEUX & EUG. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

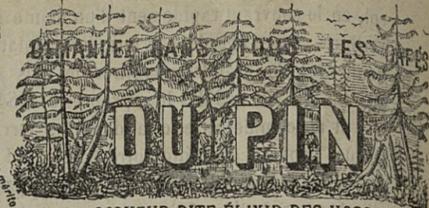
Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de 5 fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE UTILE

83 volumes, in-18 de 192 p. chacun, chaque vol. br. 60 c.; cart. à l'anglaise 1 fr.

(Envoi franco contre timbres ou mandats-poste)

- Morand. Introd. à l'étude des sciences physiques.
- Cruveilhier. Hygiène générale.
- Corbon. De l'enseignement professionnel.
- Pichat. L'Art et les artistes en France.
- Buchez. Les Mérovingiens.
- Buchez. Les Carolingiens.
- F. Morin. La France au moyen âge.
- Bastide. Lutes religieuses des premiers siècles.
- Bastide. Les guerres de la Réforme.
- E. Pelletan. Décadence de la monarchie française.
- L. Brothier. Histoire de la terre.
- Sanson. Principaux faits de la chimie.
- Turck. Médecine populaire.
- Morin. Résumé populaire du Code civil.
- Zaborowski. L'homme préhistorique.
- A. Ott. L'Inde et la Chine.
- Catalan. Notions d'astronomie.
- Cristal. Les délassants du travail.
- Victor Meunier. Philosophie zoologique.
- G. Jourdan. La Justice criminelle en France.
- Ch. Roland. Histoire de la maison d'Autriche.
- E. Despois. Révolutions d'Angleterre.
- B. Gastineau. Génie de la science et de l'industrie.
- H. Leneveu. Le Budget du foyer.
- L. Combes. La Grèce ancienne.
- Fréd. Lock. Histoire de la Restauration.
- L. Brothier. Histoire populaire de la philosophie.
- E. Margollé. Les Phénomènes de la mer.
- L. Collas. Histoire de l'empire ottoman.
- Zurcher. Les Phénomènes de l'atmosphère.
- E. Raymond. L'Espagne et le Portugal.
- Eugène Noël. Voltaire et Rousseau.
- A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte.
- C. Richard. Origine et Fin des mondes.
- Enfantin. La Vie éternelle.
- L. Brothier. Causeries sur la mécanique.
- Alfred Doreau. Histoire de la marine française.
- Fréd. Lock. Jeanne d'Arc.
40. Carnot. Révolution française. 2 vol.
- Zurcher et Margollé. Telescope et Microscope.
- Blerzy Torrents, Fleuves et canaux de la France.
- P. Secchi, Wolf et Briot. Le Soleil et les Étoiles.
- Stanley Jevons. Économie politique.
- Em. Ferrière. Le Darwinisme.
- Leneveu. Paris municipal.
- Boillot. Les Entrepreneurs de Fontenelle.
- Edgar Zevort. Histoire de Louis-Philippe.
- Geikie. Géographie physique.
- Zaborowski. L'origine du langage.
- Blerzy. Les Colonies britanniques.
- Albert Lévy. Histoire de l'air.
- Geikie. Géologie.
- Zaborowski. Les migrations des animaux.
- F. Paulhan. La physiologie de l'esprit.
- Zurcher et Margollé. Phénomènes célestes.
- Girard de Rialle. Peuples de l'Afrique et de l'Asie.
- Jacques Bertillon. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
- Paul Gaffarel. La défense nationale en 1792.
- Herbert Spencer. De l'éducation.
- Jules Barri. Napoléon 1^{er}.
- Huxley. Premières notions sur les sciences.
- P. Boudois. L'Europe contemporaine.
- Grove. Continents et océans.
- Jouan. Les îles du Pacifique.
- Robinet. La philosophie positive.
- Renard. L'homme est-il libre?
- Zaborowski. Les grands singes.
- E. Hatin. Histoire du Journal.
- Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
- A. Doreau. Histoire contemporaine de la Prusse.
- Ducloux. Petit dictionnaire des falsifications.
- F. Homégny. Histoire contemporaine de l'Italie.
- Leneveu. Le travail manuel en France.
- Jouan. La chasse aux animaux marins.
- Regnard. Histoire contemporaine de l'Angleterre.
- Bouant. Histoire de l'eau.
- Jourdy. Le patriotisme à l'école.
- Mongredien. Le libre échange en Angleterre.
- Crighton. Histoire romaine.
- 81-82. P. Boudois. Mœurs et instit. de la France. 2 vol.
- Zaborowski. Les mondes disparus.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS DU LOT CAHORS

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

CCSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES